

NursingDRG

Newsletter

9 décembre 2015

Traitement de soins infirmiers complexes: codification dans CHOP 2016, 99.C1*)

A partir de 2016, le chapitre CHOP 99.C1 est complété par un nouveau groupe de prestations „Manger et boire” pour le codage. De cette manière, non plus cinq mais six groupes de prestations sont désormais définis.

Plusieurs hôpitaux et entreprises de logiciels pour le secteur hospitalier se sont renseignés sur le codage correct. Ils ont fait remarquer qu’avec six groupes de prestations, il est possible que le nombre minimal de 11 points soit déjà atteint le deuxième jour ce qui activerait le CHOP-Code 99.C1.10. Toutefois dans les instructions de codage, une durée de séjour minimale de trois jours continue d’être exigée.

Cela n’est pas en contradiction. En 2016, nous maintenons la durée de séjour minimale de trois jours ET le nombre minimal de 11 points. Les cas avec une durée de séjour de deux jours et un nombre de points de 11 ou de 12 n’activent pas CHOP 99.C1.

L’équipe de projet NursingDRG va examiner en 2016 la réglementation du traitement de soins infirmiers complexes. Nous remanierons et harmoniserons en particulier les groupes de prestations, les profils des interventions infirmières, les unités de mesure, la grille de points, les concepts et les composantes restantes de régulation. Le bien-fondé d’une durée de séjour minimale sera également examiné.

**) voir OFS 2015, CHOP 2016, index systématique, p. 323 s. et p. 327 ss.*

Catalogue des forfaits par cas SwissDRG 2016: CHOP 99.C1, quelle pertinence?

NursingDRG a participé à la procédure ordinaire de demande pour poursuivre le développement de SwissDRG. Cette procédure a duré de mai à début juillet 2015. Une demande a été soumise par le biais de l’Ente Ospedaliero Cantonale (EOC) pour analyser la variabilité des coûts dans les DRG en tenant compte des nouvelles variables explicatives de CHOP 99.C1 et de prévoir des DRG-splits en cas de robustesse statistique suffisante.

Le catalogue des forfaits par cas SwissDRG 2016 a été soumis au Conseil fédéral fin mai 2015. Les demandes de modification faites en 2015 seront prises en compte au plus tôt dans la logique des regroupements et dans le catalogue des forfaits 2017. Concernant les DRG existants, cela signifie qu’en 2016, les cas nécessitant des interventions infirmières nettement plus élevées ne génèrent encore aucun gain supplémentaire.

Cet effet qui fait partie intégrante du système n'est pas réjouissant mais ne peut pas être modifié. Il est important qu'en 2016, les hôpitaux continuent de saisir les CHOP 99.C1 de manière rigoureuse, même s'il n'est pas possible d'en tirer profit de manière immédiate.

Participation réjouissante des hôpitaux

Selon SwissDRG SA, une trentaine d'hôpitaux (dans les faits presque 50 sites hospitaliers) ont saisi et annoncé en 2014 des cas avec CHOP 99.C1. En 2015, leur nombre sera vraisemblablement en nette progression.

De plus, nous nous réjouissons des nombreux feedbacks des hôpitaux qui, depuis l'introduction de CHOP 99.C1, nous ont fourni des informations et des suggestions très importantes et livré leurs statistiques concernant les cas. Nous souhaitons les remercier ici très chaleureusement pour cela.

Les expériences des hôpitaux sont d'une importance capitale. L'équipe de projet NursingDRG examine attentivement chacune de leurs remarques. Les inputs venant des hôpitaux sont toujours extrêmement appréciés!

Objectif du projet en 2016

Nous avons déjà reçu toute une série de remarques et suggestions de la part des hôpitaux. Celles-ci nous aident à en tirer les bonnes conclusions pour les prochains travaux liés à ce projet, en particulier pour la révision de la réglementation relative au traitement de soins infirmiers complexes.

Début 2016, NursingDRG lancera une étude empirique. Avec un partenaire externe d'analyse, nous voulons soumettre la réglementation du traitement de soins infirmiers complexes à un examen critique par le biais d'une étude sur les données concernant les coûts et les prestations de différents hôpitaux.

Nous nous réjouissons de pouvoir compter sur la coopération de plusieurs hôpitaux qui sont prêts à nous confier pour analyse leurs données de cas anonymisées pour les années 2014 et 2015.

Des ressources limitées: soutenez NursingDRG

Pour réaliser l'étape actuelle du projet, NursingDRG n'a pas uniquement besoin d'un soutien moral et conceptuel mais aussi financier. Il est réjouissant que des fonds de tiers – principalement des hôpitaux – aient pu être mobilisés. Un très grand merci aux hôpitaux et aux institutions qui nous soutiennent!

Il manque toutefois encore CHF 60'000 afin de pouvoir mettre en œuvre intégralement les travaux conformément à la planification du projet. Nous travaillons avec ce que nous avons à disposition. Chaque soutien supplémentaire aide à atteindre davantage d'objectifs!

Devenez, vous aussi, avec votre hôpital, sponsor de NursingDRG. Vous trouverez comment procéder sur notre site www.nursingdrg.ch.

NursingDRG, un projet conjoint de l'ASDSI et de l'ASI:



SVPL ASDSI ASCSI SNDA

